



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	

## *Membres absents :*

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Joël MEKHANTAR	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Lucien BRENOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Michel ROTGER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Rémi DELATTE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

## **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Aménagement du Réseau Routier National - Convention de financement pour l'achèvement de la réalisation de la 1ère phase des travaux de la LiNo Nord de l'agglomération dijonnaise**

La Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo), opération d'aménagement routier sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, assure la liaison A 38 / A 31 et A 39 en raccordant la rocade Est de Dijon (RN 274) depuis le rond-point Georges Pompidou à l'autoroute A 38 / RD 905 à Plombières-les-Dijon (longueur 7,5 km).

Elle a vocation à délester le centre-ville de Dijon d'un trafic routier important et à favoriser les liaisons intercommunales de l'agglomération et les relations avec le reste du département et de la Région.

Elle a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique le 4 janvier 2006 pour une route express à 2 x 2 voies.

Toutefois, il est précisé qu'au regard du trafic routier prévisionnel à l'horizon 2015 et conformément à la DUP, il a été prévu par l'Etat, sur l'ensemble de l'itinéraire, une première phase à 2 x 1 voie avec échangeurs, pour la plupart à niveau.

Les études et travaux seront réalisés en 2 tronçons :

1 – RD 974 nord (rond-point Georges Pompidou) – RD 971 (route de Troyes à Talant)

2 – RD 971 – RD 905 Ouest (autoroute A 38 à Plombières-les-Dijon, dont la réalisation du tunnel de la Peute Combe).

La mise en service de cette première phase à 2 x 1 voie, accessible aux poids lourds, est prévue pour fin 2012 sur l'ensemble du projet (RD 974 nord / RD 905 Ouest).

Jusqu'alors, le financement de la LiNo avait fait l'objet d'une inscription au Contrat de Plan Etat – Région CPER 2000-2006 pour 40,8 M€ suivant les clés de répartitions financières suivantes :

- Etat :	27,5 %
- Région :	25 %
- Département :	25 %
- Communauté de l'agglomération dijonnaise :	22,5 % (soit 9,18 M€)

Ce financement a permis de réaliser les études APS et projet pour la 1ère phase, les acquisitions foncières, ainsi que de lancer les premiers travaux de voiries et ouvrages d'arts.

Aussi, afin d'achever la réalisation de cette première phase de la LiNo pour fin 2012, il est proposé d'établir une nouvelle convention de financement (qui viendra en complément des 40,8 M€ du CPER 2000-2006). Celle-ci a pour objet de préciser le cadre des engagements réciproques de l'Etat, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or et de la Communauté d'agglomération dijonnaise.

Compte rendu d'une part de l'évolution du coût du foncier et d'autre part de l'évolution connue du prix des index des travaux publics, le coût de l'opération qui était annoncé à 132 M€ (en valeur septembre 2006) s'établit à 151,3 M€ au 1er janvier 2008.

Il est également convenu, du fait de l'évolution des prix jusqu'à la date de mise en service de l'ouvrage prévue à fin 2012, que les partenaires s'engageraient à compléter le financement de l'infrastructure dans la limite d'un coût plafond fixé à 164 M€.

Les clés de répartition du financement de cette convention sont identiques à celle du CPER 2000/2006.

Il est rappelé que le Grand Dijon s'est engagé à différentes reprises en faveur de la réalisation de la LiNo à 2 x 1 voie, avec mise en service complète du tracé entre le rond-point Georges Pompidou et l'A 38 à Plombières-les-Dijon.

Aussi, afin de ne pas retarder les travaux de construction, il vous est proposé de confirmer notre

engagement de cofinancer cette infrastructure avec une participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise fixée à 22,5 % du coût de réalisation.

Pour la période 2009-2013, la présente convention prévoit un financement de 24,86 M€ (valeur janvier 2008) avec un montant plafond fixé à 27,72 M€ (coût à terminaison fin 2012).

Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et échéancier des dépenses est joint en annexe à la convention.

Vu l'avis du bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

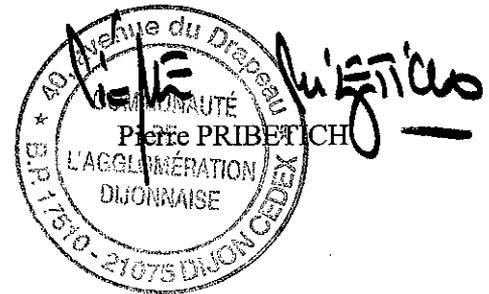
- **de réaffirmer** son engagement en faveur de la réalisation de la LiNo à 2 x 1 voie, avec mise en service complète du tracé entre le rond-point Pompidou et l'A 38 à Plombières-les-Dijon ;
- **d'approuver** la convention de financement et la participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise fixée à hauteur de 22,5 % des dépenses (avec un montant plafond de 27,72 M€ coût à terminaison fin 2012) pour l'achèvement de la réalisation de la 1ère phase de la Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le 26 JUIN 2009

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

29 JUIN 2009



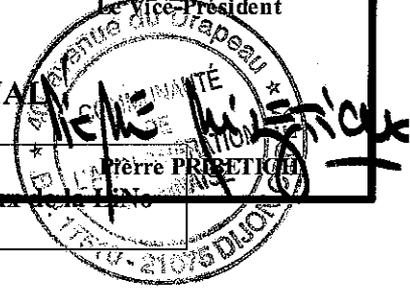
Vu pour être annexé à la délibération n° 54  
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009

Dijon, le 26 JUIN 2009

Pour le Président,  
Le Vice-Président

## AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER NATIONAL

Convention pour l'achèvement de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux de la LiNo



### Entre

-L'État, ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable  
l'Aménagement du territoire – Direction régionale de l'Equipement- représentée par  
Mr Christian de LAVERNEE, Préfet de la région Bourgogne,

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

29 JUIN 2009



### Et

-La Région Bourgogne, représentée par Mr François PATRIAT, président du Conseil Régional,  
-Le Département de la Côte-d'Or, représenté par Mr François SAUVADET, président du Conseil Général,,  
-La Communauté de l'agglomération Dijonnaise, représenté par Mr François REBSAMEN, président de la Communauté de l'agglomération,

Vu le contrat État-Région 2000-2006 en date du 21 février 2000,

Vu la convention particulière "Routes Nationales", d'application pour la Côte-d'Or, du contrat État-Région 2000-2006, en date du 30 Octobre 2000,

Vu les avenants n° 1 – 2 – 3 des 23/09/2002, 23/06/2004 et 27/06/2007 à la convention particulière "Routes Nationales" d'application, pour la Côte-d'Or du contrat État-Région 2000-2006,

Vu la décision ministérielle du 12 août 2004 d'approbation du dossier d'avant projet sommaire relatif à la réalisation de la LiNo,

Vu le décret du 04 janvier 2006 déclarant d'utilité publique les travaux de route express à 2x2 voies de la LiNo avec une première phase fonctionnelle à 2x1 voie,

Vu la décision d'approbation du DDE de Côte-d'Or en date du 09 octobre 2006 pour les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase compris entre la RN 274 et la RD 971 (1<sup>ère</sup> section),

Vu la décision ministérielle du 06 juillet 2007 portant réévaluation du poste "acquisitions foncières" de la 1<sup>ère</sup> phase de la LiNo,

- Vu la délibération du Conseil Régional de Bourgogne en date du
- Vu la délibération du Conseil Général de Côte-d'Or en date du 30 mai 2008,
- Vu la délibération de la Communauté de l'agglomération Dijonnaise en date du
- Vu l'avancement de l'opération.

## PREAMBULE

La Liaison nord de l'agglomération Dijonnaise (LiNo), opération d'aménagement routier sous maîtrise d'ouvrage de l'État, assure la liaison A 38/A 31-A 39 en raccordant la rocade Est de Dijon (RN 274) à l'autoroute A 38.

Elle a vocation à délester le centre ville de Dijon d'un trafic routier important et à favoriser les liaisons intercommunales de l'agglomération et les relations avec le reste du département et de la Région.

Cette nouvelle infrastructure longue de 7,5 km comporte de nombreux ouvrages d'art dont un tunnel de 600 m et une tranchée couverte de 260 m.

Elle a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique le 04 janvier 2006 pour une route express à 2x2 voies.

Toutefois, au regard du trafic routier prévisionnel à l'horizon 2015 et conformément à la DUP, il a été prévu, sur l'ensemble de l'itinéraire, une première phase fonctionnelle à 2x1 voie avec échangeurs, pour la plupart à niveau.

Cette première phase fonctionnelle permettra d'assurer, dans les meilleurs délais, les fonctions de contournement de l'agglomération dijonnaise en tenant compte de l'adéquation de la capacité des voies aux trafics prévisionnels.

Les études de l'avant-projet sommaire - APS - estiment cette 1<sup>ère</sup> phase à 114,1 M€ (valeur septembre 2003) correspondant à 132 M€ en valeur actualisée septembre 2006.

Les emprises afférentes aux caractéristiques de la route express à 2x2 voies sont acquises dès à présent et libérées des réseaux existants. Lorsqu'ils le nécessitent, les ouvrages sont également construits en intégrant le projet à 2x2 voies.

Une partie du coût de cette 1<sup>ère</sup> phase a fait l'objet d'une inscription au contrat de plan État - Région 2000-2006 pour 40 782 520 €, et les financements correspondants ont été mis en place avec les clés suivantes :

- État :	27,5 %
- Région :	25,0 %
- Département :	25,0 %
- Communauté de l'agglomération Dijonnaise :	22,5 %

Ces financements ont permis :

- de réaliser les études de niveau APS des 2 phases, les études de niveau projet de la 1<sup>ère</sup> phase, ainsi que la totalité des acquisitions de terrains des 2 phases,
- de lancer les premiers travaux de rétablissement des voiries et ouvrages interceptés par la future liaison routière.

**Afin d'achever la réalisation de cette première phase de la LiNo,**

**il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 - Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet de préciser le cadre général des engagements réciproques de l'État, de la Région Bourgogne, du Département de Côte-d'Or et de la Communauté de l'agglomération Dijonnaise.

En complément du financement des **40,8 M€**, au titre du CPER (2000-2006), les signataires s'engagent à financer l'enveloppe nécessaire à l'achèvement des études et travaux de la 1<sup>ère</sup> phase de la LiNo, dont le coût en valeur septembre 2006 s'établissait à **132 M€**.

#### **Article 2 - Financement**

L'opération reste financée comme suit :

- |  |        |
|--|--------|
| - État :                                     | 27,5 % |
| - Région :                                   | 25,0 % |
| - Département :                              | 25,0 % |
| - Communauté de l'agglomération Dijonnaise : | 22,5 % |

#### **Article 3 - Fonds de concours**

Les participations de la Région, du Département de la Côte-d'Or et de la Communauté de l'agglomération Dijonnaise seront versées à l'État, maître d'ouvrage de l'opération, sous forme de fonds de concours.

Les échéanciers des versements seront établis de manière à rechercher annuellement, pour chaque cofinanceur, l'équilibre entre les fonds versés à l'Etat et la part due (par application de la clé de financement) sur les dépenses réellement exécutées .

Toutefois, des réajustements des échéanciers pourront être opérés dans les cas de retard ou d'avances par rapport aux prévisions.

Les signataires de la présente convention s'engagent à inscrire à leurs budgets successifs les sommes nécessaires au règlement des dépenses leur incombant.

#### **Article 4 - Programmation annuelle**

Les propositions de programme annuel, élaborées par l'État, maître d'ouvrage, tiendront compte de l'avancement effectif des travaux.

Elles seront établies après avoir pris l'attache des partenaires financiers dans le cadre du comité de suivi "LiNo" prévu à l'article 5.

#### **Article 5 - Concertation et suivi**

Un comité de suivi technique regroupant les représentants des services partenaires du financement de l'opération se réunira trois fois par an :

- au mois de mars* après notification de la programmation du budget de l'État afin de permettre les éventuels ajustements sur les budgets des collectivités locales .,
- au mois de juin* afin de présenter un point technique et financier détaillé de l'opération ,
- au mois de septembre* afin de permettre à l'ensemble des cofinanceurs de préparer la programmation de l'année suivante

Les échéanciers de fonds de concours seront examinés lors des séances de ces comités

Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et de participation des cofinanceurs est joint en annexe à la présente convention. Il sera réajusté au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. Ces réajustements feront l'objet d'un accord formalisé des partenaires avant d'être appliqués

#### **Article 6 - Élaboration des projets techniques**

Les études sont menées selon les procédures de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM).

Toutes les décisions d'approbation correspondantes seront portées par l'État à la connaissance de l'ensemble des partenaires.

### Article 7 - Evolution de l'opération

Divers événements peuvent intervenir au cours du déroulement d'une opération, lesquels peuvent être d'ordre technique ou économique.

#### *Evolution technique-*

Toute modification du projet qui induirait une évolution substantielle remettant en cause le programme de l'opération, devra faire l'objet au préalable d'une approbation formelle des cofinanceurs constatée par voie d'avenant.

#### *Evolution économique*

Compte tenu d'une part de l'évolution du coût du foncier et d'autre part de l'évolution connue du prix des index des travaux publics, le coût de l'opération de 132 M€ (en valeur septembre 2006) s'établit à 151,3 M€ au 01 janvier 2008.

	Etat 27,5%	Région 25,0%	Département 25,0%	Grand Dijon 22,5%
<b>Estimation au 1er janvier 2008</b>				
études	8 877 828,08 €	2 441 402,72 €	2 219 457,02 €	1 997 511,32 €
acquisitions foncières	11 500 000,00 €	3 162 500,00 €	2 875 000,00 €	2 587 500,00 €
travaux	130 904 683,00 €	35 998 787,83 €	32 726 170,75 €	29 453 553,68 €
	151 282 511,08 €	41 602 690,55 €	37 820 627,77 €	34 038 564,99 €
<b>Financé au titre du CPER</b>				
études	8 877 828,08 €	2 441 402,72 €	2 219 457,02 €	1 997 511,32 €
acquisitions foncières	11 500 000,00 €	3 162 500,00 €	2 875 000,00 €	2 587 500,00 €
travaux	20 404 683,00 €	5 611 287,83 €	5 101 170,75 €	4 591 053,68 €
	40 782 511,08 €	11 215 190,55 €	10 195 627,77 €	9 176 064,99 €
<b>Financé au titre de la présente convention</b>				
travaux	110 500 000,00 €	30 387 500,00 €	27 625 000,00 €	24 862 500,00 €

Les partenaires sont engagés à compléter ce financement établi à 151,3M€ (valeur janvier 2008), afin de tenir compte de l'évolution des prix jusqu'à la date de mise en service prévue à fin 2012, dans la limite du coût plafond de 164M€ conformément à l'annexe jointe à la présente convention.

**Article 8 - Durée et validité de la convention**

A compter de sa signature, la présente convention est valable jusqu'à la finalisation des paiements à hauteur des montants contractualisés.

Fait à DIJON, le

Le Préfet de la région Bourgogne

Le Président du Conseil Régional Bourgogne

Christian de LAVERNEE

François PATRIAT

Le Président du Conseil Général du  
Département de la Côte-d'Or

Le Président de la Communauté de  
l'agglomération Dijonnaise

François SAUVADET

François REBSAMEN

# ANNEXE à la CONVENTION pour l'avancement de la REALISATION de la 1ère phase de travaux de la LINO

Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et échéancier approximatif des dépenses

version du 23 avril 2009

Estimation prévisionnelle en coût à terminaison (en M€)	avant 2009	2009	2010	2011	2012	
Etudes	8,9	5,975				
AF	11,5	8,159				
dégageant des emprunts	7,9					
Ouvrages d'art 11, 13, 15 et 16	4,2					
terrassements section 1 + ouvrages d'art 8, 9 et 10	19,0					
terrassements et soutènement décharge	5,6					
tunnel de Talant (y/c équipis)	55,2					
Ouvrages d'art 3, 4, 5 et 6	10,5					
terrassements section 2	2,9	4,566				
chaussées des 2 sections	12,9					
équipements de sécurité	3,5					
acoustiques, passerelle piéton, équipis TC,...)	11,4					
aménagements paysagers	1,5					
réhabilitation ex RN et relance SDS	7,6					
surveillance des travaux	1,3					
<b>Echéancier prévisionnel des dépenses</b>	<b>18,700</b>	<b>13,000</b>	<b>45,300</b>	<b>38,000</b>	<b>40,000</b>	<b>9,000</b>
sur crédits CPEF	18,700	13,000	8,100	1,000	40,000	9,000
sur crédits présente convention			37,200	37,000		

Vu pour être annexé à la délibération n°  
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009  
Dijon, le 26 JUIN 2009  
Pour le Président  
Pierre PRUBON  
Le Vice-Président  
Dijon  
17510-21075

Participation théorique des cofinanceurs									
Région Bourgogne	soit en cumulé	25%	4,675	3,250	11,325	9,500	10,000	2,250	41,000
	dont au titre de la présente convention		4,675	7,925	19,250	28,750	38,750	41,000	140,350
Département de Côte d'Or	soit en cumulé	25%	4,675	3,250	11,325	9,500	10,000	2,250	41,000
	dont au titre de la présente convention		4,675	7,925	19,250	28,750	38,750	41,000	140,350
Grand Dijon	soit en cumulé	22,5%	4,208	2,925	10,193	8,550	9,000	2,025	36,900
	dont au titre de la présente convention		4,208	7,133	17,325	25,875	34,875	36,900	126,315

## ANNEXE à la CONVENTION pour l'avancement de la REALISATION de la 1ère phase de travaux de la LINO

Echéancier des fonds de concours ajusté dans le cadre des réunions du comité de suivi technique (art 5 de la convention)